



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DISCOURS

**16ème conférence des Etats parties à la Convention internationale relative aux
droits des Personnes handicapées**

**Mme Geneviève Darrieusecq,
Ministre Déléguée en charge des Personnes handicapées**

New York, le 13 juin 2023

Merci Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La France se réjouit de prendre part à cette Conférence des Etats parties. Je voudrais rappeler que le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap est un devoir pour nous tous.

Toutes mes pensées vont à toutes celles et ceux qui sont victimes de l'agression russe contre l'Ukraine et des autres conflits armés, partout ailleurs.

La France continuera de se mobiliser pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pour chaque Etat, les observations du Comité des droits des personnes handicapées sont une boussole. **Et c'est cette approche par les droits qui guide notre action.**

Le président de la République Emmanuel Macron a pu le rappeler, le 26 avril dernier, lors de la Conférence nationale du handicap.

Les mots d'ordre sont le libre-choix, la simplification des parcours de vie, l'autonomie, tout en garantissant la protection de la santé physique et mentale des personnes handicapées.

1. Pour cela, il faut accompagner les enfants le plus tôt possible.

La France a fait le choix en 2018 d'agir pour les enfants avec un trouble du spectre de l'autisme, pour renforcer leur autonomie et éviter les sur-handicaps. Cette approche a été un succès. Nous allons l'étendre à l'ensemble des enfants en situation de handicap entre 0 et 6 ans.

2. Ensuite, il faut favoriser la scolarisation en dehors des établissements spécialisés.

Depuis 2017 en France, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés avec tous les autres enfants a augmenté de 34%. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique en renforçant la présence dans les établissements scolaires de professionnels médicaux et sociaux.

3. Après l'école, l'emploi est essentiel.

Le plein emploi concerne tous les citoyens, et les mesures fonctionnent. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est passé en France de 19% à 12% entre 2017 et 2023. Il reste deux fois supérieur au reste de la population. Nous devons aller plus loin en faisant du service public comme du secteur privé des acteurs exemplaires pour l'insertion professionnelle des citoyens handicapés, mais aussi en assurant l'égalité des droits des travailleurs quel que soit le lieu d'exercice.

4. La pleine autonomie et le libre-choix passent nécessairement par l'accessibilité de nos sociétés.

Sur ce sujet le président de la République a annoncé une mobilisation massive pour que tout le monde puisse se déplacer, accéder aux transports et aux outils numériques.

Nous allons consacrer 1,5 milliards d'euros pour rendre accessibles les lieux recevant du public, et notamment les petits commerces.

5. Soutenir l'autonomie, c'est disposer des ressources pour vivre au quotidien et avoir accès aux aides nécessaires.

La France attribue jusqu'à 971 euros par mois aux personnes en situation de handicap, quels que soient les revenus de leur conjoint. Nous continuerons à lever les freins financiers. Par exemple, en 2024 tous les fauteuils roulants seront intégralement remboursés.

Permettez-moi de conclure sur l'honneur que représente pour la France l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, à Paris.

Ils seront une formidable opportunité de construire une société pleinement accueillante, une société du bien vivre-ensemble. Je forme le vœu que l'héritage de ces Jeux soit celui-là.

Je vous remercie.